



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°82-2024-086

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2024

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques /

82-2024-06-19-00001 - Délégation signature-SDIF-PLAGNES-19 06 24-signée
(1 page)

Page 3

Direction Départementale des Territoires /

82-2024-06-12-00001 - Décision portant suppléance de la directrice
départementale des territoires par intérim (2 pages)

Page 5

Direction Départementale des Finances
Publiques

82-2024-06-19-00001

Délégation signature-SDIF-PLAGNES-19 06
24-signée



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques de Tarn-et-Garonne
5/7 allées de Mortarieu – CS 70770
82037 MONTAUBAN CEDEX

Montauban, le 19 juin 2024

Décision de délégation de signature pour le responsable du SDIF de Tarn-et-Garonne

L'administrateur de l'Etat, directeur départemental des Finances publiques
de Tarn-et-Garonne,

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Michel POUX, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de Tarn-et-Garonne ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 4 avril 2019 fixant au 1er mai 2019 la date d'installation de Monsieur Jean-Michel POUX dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de Monsieur Jean-Michel POUX dans le corps des administrateurs de l'État ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien PLAGNE, Inspecteur des Finances Publiques, responsable par intérim du SDIF de Tarn-et-Garonne, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2

Les dispositions de la présente décision prennent effet au 19 juin 2024.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur de l'Etat
directeur départemental des Finances publiques,

Jean-Michel POUX.

Direction Départementale des Territoires

82-2024-06-12-00001

Décision portant suppléance de la directrice
départementale des territoires par intérim



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**
Cabinet de direction

DECISION n° _____ **du** _____
portant suppléance de la directrice départementale des territoires par intérim

La directrice départementale des territoires par intérim,

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret du 22 mars 2023 portant nomination du préfet de Tarn-et-Garonne M. Vincent ROBERTI ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2024-05-07-00004 du 7 mai 2024 nommant Mme Marie-Line POMMET, directrice départementale des territoires par intérim ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2024-05-07-00005 du 7 mai 2024 de Monsieur le préfet de Tarn-et-Garonne donnant délégation de signature à Mme Marie-Line POMMET, directrice départementale des territoires par intérim ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2024-06-10-00001 du 10 juin 2024 portant organisation de la direction départementale des territoires ;

CONSIDÉRANT l'absence de Mme Marie-Line POMMET directrice départementale des territoires par intérim, sur la période du 8 juillet 2024 au 19 juillet 2024 inclus ;

DÉCIDE

Article 1 : La suppléance de la directrice départementale des territoires par intérim sera assurée :

- du 8 juillet au 12 juillet 2024 inclus, par M. François MILHAU, chef de service économie agricole,
- du 15 juillet au 19 juillet 2024 inclus, par Mme Isabelle CHARDONNET-BARRY, cheffe du service habitat.

À ce titre, la délégation de signature conférée par l'arrêté préfectoral n° 82-2024-05-07-00005 du 7 mai 2024 à Mme Marie-Line POMMET, directrice départementale des territoires par intérim, sera exercée par les personnes désignées sur chaque période.

Article 2 : La directrice départementale des territoires par intérim, le chef de cabinet de la direction départementale des territoires et les chefs de services désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La directrice départementale des territoires par intérim,



Marie-Line POMMET